

Coupon à joindre impérativement à votre copie de taxe foncière et à nous adresser,

par courrier à l'adresse suivante :
AKERY SERVICES IMMOBILIERS
Opération Taxe foncière Portefeuille BRETAGNE
Bâtiment OSLO
02 place de L'équerre-BP 90224
94528 RUNGIS CEDEX

ou par e-mail à l'adresse suivante :
investisseurs-bretagne@akerys.fr

Référence client : 0022458

Référence contrat : 25142

Nom & Prénom : REVELLAT PHILIPPE ET EVELYNE

Résidence : CAPS HORNIERS

Lot : 86

Code Site : 19



d6f0a6b9-e2d0-4885-a8d2-edece5a19992

AVIS D'IMPOSITION TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département
et divers organismes

2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. DINARD
20 RUE AMPERE BP 90305
35803 DINARD CEDEX



M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Vos références

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154 C
Référence de l'avis : 11 35 4261541 30
Numéro de propriétaire : 228 R00533N
Numéro de contrat de prélèvement mensuel :
M3 35 013 101 680

Débiteur(s) légal(aux) :
M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

129 BD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE
PROP/INDIVIS 4321 MB8ZT7
MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO
PROP/INDIVIS MB8ZT8

Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 08/09/2011
Date de mise en recouvrement : 31/08/2011

Votre situation

Montant de vos taxes foncières 362,00 €

Total de vos versements : 280,00 €

Somme restant à prélever : 82,00 €

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Compte à débiter :

4800X

M OU MME REVELLAT PHILIPPE

CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2011

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement normalement fixée au 17/10/2011

15 SEPTEMBRE 2011	35,00 €
17 OCTOBRE 2011	35,00 €
15 NOVEMBRE 2011	12,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2012

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2012 pour les taxes foncières seront les suivants :

16 JANVIER 2012	36,00 €	15 JUIN 2012	36,00 €
15 FEVRIER 2012	36,00 €	16 JUILLET 2012	36,00 €
15 MARS 2012	36,00 €	16 AOUT 2012	36,00 €
16 AVRIL 2012	36,00 €	17 SEPTEMBRE 2012	36,00 €
15 MAI 2012	36,00 €	15 OCTOBRE 2012	36,00 €

⇨ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇨ Par téléphone : Votre centre des finances publiques pour toute question personnelle (coordonnées ci-dessous).
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.

⇨ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRES. DINARD

20 RUE AMPERE BP 90305 35803 DINARD CEDEX

Tél : 02 99 46 10 06 Courriel : t035044@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ 9H-12H/13H30-16H30(16H VEN)

• sur le montant de votre impôt :

CDIF SAINT-MALO

1 RUE HENRI LEMARIE

35414 ST MALO CEDEX

Tél : 02 99 20 80 99 Courriel : cdif.saint-malo@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil du public : LUNDI A VENDREDI 8H30-12H ET 13H30-16H15 OU SUR RENDEZ-VOUS

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)



TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 350 ILLE-ET-VILAINE Commune : 228 A PLEURTUIT

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2010	14,91 %	%	%	16,09 %	%	%	
	Taux 2011	15,91 %	%	%	16,09 %	0,197 %	%	
	Adresse Base	9009 IMP CLEMENT ADER					12,50 %	
	Cotisation	740			740	740	740	
	Cotisation	118			119	1	93	331
Propriétés bâties	Adresse Base	9012 IMP CLEMENT ADER					12,50 %	
	Cotisation	36			36	36	36	
	Cotisation	6			6	0	5	17
	Cotisations 2010	113				-	103	
	Cotisations 2011	124			125	1	98	
Variation en % ②	+9,73 %	%	%	%	- %	-4,85 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ③	Taxe spéciale d'équipement ④	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2010	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2011	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisations 2010							
Cotisations 2011								
Variation en % ②	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"							X	
Base "Collectivité"								
À compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue aux parts départementale et régionale.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		14
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑦		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑧		
						Dégrèvements JA "collectivités" ⑨		
Référence administrative : 350 52 023 044 228 A P X						Montant de votre impôt		362